

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-211

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2023

Sommaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES / SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

86-2023-10-18-00003 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques?? à la Direction des Services Informatiques du Sud-Ouest (Établissement des services informatiques de Poitiers-86) (1 page)

Page 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES

86-2023-10-18-00003

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents techniques des Finances publiques
à la Direction des Services Informatiques du
Sud-Ouest (Établissement des services
informatiques de Poitiers-86)

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
à la Direction des Services Informatiques du Sud-Ouest
(Établissement des services informatiques de Poitiers-86)**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023 publié au JO du 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

A R R Ê T E :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques à la Direction des Services Informatiques du Sud-Ouest à l'Établissement des services informatiques de Poitiers :

- M Pierre BRISSONNET, DGFIP, Inspecteur Principal des Finances Publiques, Adjoint de la responsable de l'ESI de Poitiers ;

- Mme Laurence ALLEAU, DGFIP, Inspectrice des Finances Publiques, Cheffe d'atelier du pôle production Editique ;

- Mme Caroline REY, conseillère Pôle Emploi à l'agence de Poitiers.

Article 2 : est nommé en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, M. BRISSONNET Pierre, Inspecteur principal des Finances Publiques, Adjoint de la responsable de l'ESI de Poitiers.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 18 octobre 2023.

Fait à Paris, le 18 octobre 2023

Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,
Administratrice des Finances publiques adjointe